

Assemblée Générale ACCA Saint Médard d'Eyrans F448

du 23 juin 2023

N° enregistrement préfecture W332010705

Membres du bureau présents :

Michel FAUGERE, Denis GARNUNG, Florian DAILLEDOUZE, Rémy CHARRIER.

Membres du bureau absents excusés : José GONZALEZ

Membres du bureau absents: Jérémy DUPIOT, Guillaume LHERMITE, Daniel BLANCAN

Démission : Michel LOPEZ

Membres de l'ACCA présents : 31

Procurations : 7

Soit un total représenté de 38 chasseurs.

Présents également Messieurs Christian TAMARELLE, Maire et Pascal BARROUILHET, premier adjoint, qui nous font l'honneur de leur présence.

Le Président Michel FAUGERE après avoir remercié pour leur présence , Mr TAMARELLE maire de notre commune, ainsi que Mr BARROUILHET, son 1^{er} adjoint ainsi que l'ensemble des chasseurs déclare l'assemblée générale de l'ACCA ouverte.

Il salue la présence nombreuse des membres et donne la parole à Mr TAMARELLE.

Celui-ci, à son tour, remercie les chasseurs pour leur participation conséquente qui prouve que l'association se porte bien. Il souligne le rôle important d'une association de chasse dans nos communes, tant sur le plan de la cohésion entre chasseurs que sur la délégation de service public donnée par le préfet. Monsieur le maire rappelle que l'environnement péri-urbain de notre territoire, oblige à une vigilance accrue au niveau de la sécurité dans la pratique de notre loisir. Il remercie l'ensemble des membres de notre association pour leur implication dans son bon fonctionnement.

Après avoir remercié Monsieur le maire pour son intervention ainsi que l'octroi de la subvention communale le président reprend le fil conducteur de la réunion

Il fait état des attaques incessantes contre la pratique des chasses traditionnelles et demande aux chasseurs d'être exemplaires afin de pouvoir, d'une part continuer à pratiquer la chasse en toute quiétude et d'autre part, de ne pas donner de grain à moudre à nos détracteurs. Cela passe par le strict respect des règles de sécurité et d'un rapport apaisé avec les autres usagés de la nature. A chaque intervention de nos opposants nous devons donner des réponses claires et précises en nous référant à la législation en vigueur et à nos droits de chasseur.

Bilan moral :

Pour la saison 2022/2023, il a été délivré 70 cartes dont 36 à des résidents de la commune, 23 assimilés, 10 extérieurs, 4 gratuites (propriétaires et gardes)

Nous avons déploré un incident de chasse lors d'une battue sanglier. La cause en est le non-respect des règles de sécurité par l'auteur de l'incident. Le conseil d'administration a été amené à l'exclure de toute battue pour la saison encours.

Il a été procédé à 7 lâchers de faisans 380 pièces plus 60 de l'AICA soit 440 (pour la saison à venir l'AICA des Graves soldera son du en nous fournissant 10 faisans.) Nous avons organisé 4 battues aux chevreuils 26 battues aux sangliers.

Le président remercie nos deux gardes chasse pour leur présence sur le terrain et leur rôle pédagogique auprès des chasseurs, ce qui permet de rester dans la prévention et non dans la répression.

Bilan du plan de chasse.

Conformément au plan de chasse octroyé par la FDCG33, 12 chevreuils ont été prélevés et 14 sangliers tués.

Le bilan moral est adopté à l'unanimité.

Bilan financier :

Excédent reporté 2021/2022 :	6161,05 €
Recettes 2021/2022 :	5622 €
Dépenses :	6046,11€
Situation au 23/06/2023 :	Solde négatif de l'exercice de : 424,11 €

Pour ce qui concerne la partie dépenses, le poste de lâchers de faisans représente : **4567€**

Les autres postes sont : frais de garderie, assurances, cotisations, frais cages de pré-lâchers, frais tenu de compte, frais de fonctionnement divers.

Pour ce qui concerne la partie recettes le poste des cartes s'élève à : **4330,00 €**

Le Président demande si des observations sur le rapport financier sont à porter. Le bilan financier ainsi que le compte de gestion et le budget prévisionnel sont adoptés à l'unanimité.

Election du conseil d'administration :

Les membres sortants qui se représentent : Rémy CHARRIER – Florian DAILLEDOUZE – Denis GARNUNG – Michel FAUGERE

Candidatures nouvelles : Bernard PUJOL – C.GARBAY. Arnaud RODRIGUE.

Les 7 candidats sont élus à l'unanimité.

Après s'être retiré, le nouveau CA procède à l'élection du nouveau bureau comme suit :

Président : M.FAUGERE – Secrétaire : Rémy CHARRIER – Trésorier D. GARNUNG – Membres : Bernard PUJOL – C.GARBAY. Arnaud RODRIGUE – Florian DAILLEDOUZE.

Informations et relations avec Fédération départementale des chasseurs :

Le timbre grand gibier passe à 30 € - Lancement en présentiel où distanciel de la formation " Sécurité en battue" (formation obligatoire à partir de 2033). Participation du président à l'AG de fédération.

Modification des statuts :

Article 10eme Conseil d'adminitration ligne 27 :

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de **7** membres (au lieu de 9)

Modification du règlement intérieur :

Article 1er ligne 1-2-3-4-5-6

Le prix de la carte est fixé à 60 euros (au lieu de 65 euros)

Article 1er :

Création d'un carte spécifique sanglier/chevreuil au prix de 30 euros

Article 1er ligne 7 :

Le prix de la carte est fixé à 80 euros (au lieu de 90 euros)

A partir du 01 octobre la chasse aux faisans est ouverte les samedis-dimanches-lundis et jeudis (rajout du jeudi)

Information générale

Augmentation du prix des faisans annoncée par notre fournisseur (+0,30 euro)

Participation aux lâchers de faisans : S.Etcheberigaray – C.Garbay – P. Strapazon – D.Millon – M.Faugère – D.Garnung – A. Oriède ;

Nous prévoyons l'achat de 50 faisans, après expertise et remise en état éventuelle des cages de pré-lâcher,

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 h 35

Le Secrétaire adjoint:

Le Président :